

# Note d'unité

## MRF - Unité de maintenance du matériel sur pneumatiques N° 2018-001

N° 2018-001 | Décision du 15 janvier 2018

**Décision n° MRF/MP 2018-001 du 15 janvier 2018  
portant délégation de signature du responsable du site des Lilas au délégué du  
responsable de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11**

### **Le responsable du site des Lilas,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 10 octobre 2017 (note générale n° 2017-126) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 29 novembre 2017 par note de département n° MRF 2017-112 au responsable du site des Lilas par la directrice du département MRF ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à M. Nicolas RIGNAULT, délégué du responsable de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11 sur le site des Lilas :

1.1.- La délivrance des habilitations électriques.

1.2.- L'établissement et la signature des attestations d'inspections préalables.

1.3.- L'établissement des permis feu.



1.4.- La signature, pour le site des Lilas :

- Des bordereaux de suivi des déchets industriels.
- De la déclaration annuelle de production de déchets industriels pour la Préfecture de Seine-Saint-Denis.
- Des bordereaux de suivi des déchets infectieux.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas RIGNAULT, délégué du responsable de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11, de donner délégation aux agents de maîtrise de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 11 :

M. Frédéric NEDONCHEL,  
M. Jean-François SAINT-LOUIS

A l'effet de signer en son nom les actes 1.3., et 1.4. dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP N° 2017-07 en date du 1<sup>er</sup> février 2017.

#### **Article 4**

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 15 janvier 2018

David BARDIN  
Responsable du site des Lilas